

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 novembre 2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue par visioconférence et enregistrée le **9 novembre 2020 à 15 h 19**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Les membres suivants sont présents et forment le conseil :

À distance :

- M. Luc Brisebois, maire
- M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
- Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2, arrive au point 5.4
- M. François Marcoux, conseiller du district 3
- M. Danny Stewart, conseiller du district 4
- M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
- Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
- M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
- Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
- Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents et à distance : l'assistante-greffière, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics et la greffière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 13 octobre 2020
 - 3.2. Séance extraordinaire du 23 octobre 2020
4. RÉGLEMENT (aucun sujet)
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Rapport annuel portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle - dépôt
 - 5.3. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nomination
 - 5.4. Déclarations des intérêts pécuniaires de membre du conseil - dépôt
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Signature de la lettre d'entente 2020-01-POM
 - 6.2. Mouvement de personnel - prolongation de l'embauche temporaire d'une commis-secrétaire - Service du greffe
 - 6.3. Prolongation de l'embauche temporaire d'une commis-réceptionniste - Service des communications et relations citoyennes
 - 6.4. Prolongation de l'embauche temporaire du surveillant de chantier - Service des travaux publics
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Dépôt des états comparatifs en date du 30 septembre 2020
 - 7.3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 565 000 \$ qui sera réalisé le 7 décembre 2020
 - 7.4. Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires - mandat à l'Union des municipalités du Québec
 - 7.5. Assurance accidents - contrat
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Dénéigement d'infrastructures et d'édifices municipaux - renouvellement de contrat

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 novembre 2020

- 9.2. Déneigement des voies de service de la route 117 - renouvellement de contrat
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE ET LOISIRS (aucun sujet)
- 12. POLICE (aucun sujet)
- 13. INCENDIE (aucun sujet)
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 14.1. Office du tourisme Région Mont-Tremblant - nominations
- 15. RAPPORT (aucun sujet)
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par visioconférence, en présence du directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, de l'assistante-greffière et de la greffière adjointe; il est 15 h 19.

CA20 11 207

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de question est modifiée par une procédure écrite.

En effet, vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

- 1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/conseil;
- 2. par courriel (greffe@villedemont-tremblant.qc.ca);
- 3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA20 11 208

3.1. Séance ordinaire du 13 octobre 2020

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi*

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 novembre 2020

sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 octobre 2020, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 11 209

3.2. Séance extraordinaire du 23 octobre 2020

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 octobre 2020, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENT (aucun sujet)

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA20 11
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

**Dépôt CA20 11
(5.2)**

5.2. Rapport annuel portant sur l'application du règlement de gestion contractuelle - dépôt

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport de la direction générale concernant l'application du règlement de gestion contractuelle, conformément à l'article 373.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

CA20 11 210

5.3. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nomination

CONSIDÉRANT que la Ville, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires, conformément à l'article 14.5 de l'acte de fiducie;

CONSIDÉRANT qu'un siège est vacant suite à la démission de madame Anne Johnston;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 novembre 2020

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer monsieur Richard Leroux à titre de fiduciaire du Domaine Saint-Bernard pour une période de deux ans, soit du 9 novembre 2020 au 9 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller François Marcoux.

Arrivée de madame la conseillère Mélanie Matte.

**Dépôt CA20 11
(5.4)**

5.4. Déclarations des intérêts pécuniaires de membre du conseil - dépôt

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires par les membres du conseil dont la proclamation a eu lieu le 6 octobre 2017.

6. RESSOURCES HUMAINES

CA20 11 211

6.1. Signature de la lettre d'entente 2020-01-POM

CONSIDÉRANT le besoin actuel au Service de la sécurité incendie pour assurer des fonctions de lieutenant;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties afin de permettre, lors du prochain concours seulement, aux pompiers ayant une année d'expérience et ayant débuté la formation du programme AEC officier d'opération (officier 1) de poser leur candidature;

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue modifie également la clause 14.2 de la convention collective avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant ce qui aura pour effet de permettre au Service de la sécurité incendie de créer une liste de pompiers admissibles au poste de lieutenant, permettant ainsi de répondre aux besoins du Service dans le futur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2020-01-POM avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 11 212

6.2. Mouvement de personnel - prolongation de l'embauche temporaire d'une commis-secrétaire - Service du greffe

CONSIDÉRANT le volume de travail aux archives du Service du greffe en raison de l'implantation du nouveau système de classement M-FILES;

CONSIDÉRANT que le transfert de données doit être effectué cette année;

CONSIDÉRANT que l'employé a terminé son contrat au Service des communications et relations citoyennes le 23 octobre 2020;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 novembre 2020

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la décision du Service des ressources humaines de prolonger l'embauche temporaire de madame Karine Boudrias, à titre de commis-secrétaire pour les besoins du Service du greffe, et ce, du 26 octobre 2020 jusqu'au plus tard le 18 décembre 2020, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 11 213

6.3. Prolongation de l'embauche temporaire d'une commis-réceptionniste - Service des communications et relations citoyennes

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel au Service des communications et relations citoyennes;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir une préposée à l'accueil en raison de la Covid-19;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la décision du Service des ressources humaines de prolonger l'embauche temporaire de madame Annabelle Legendre, à titre de commis-réceptionniste au Service des communications et relations publiques à compter du 2 novembre 2020 et prenant fin au plus tard le 18 décembre 2020, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 11 214

6.4. Prolongation de l'embauche temporaire du surveillant de chantier - Service des travaux publics

Modifiée par
la résolution
CA20 12 228

CONSIDÉRANT la finalisation des travaux d'aménagement de l'accès à la rivière du Diable pour le projet de stationnement du réseau canotable;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la décision du Service des ressources humaines de prolonger l'embauche temporaire de monsieur Normand Brunet, à titre de surveillant de chantier pour le Service des travaux publics pour une période de 3 semaines, soit du 2 novembre 2020 au 20 novembre 2020, selon les termes et conditions prévus à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA20 11 215

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2020 au montant de 358 241,67 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Danny Stewart.

**Dépôt CA20 11
(7.2)**

7.2. Dépôt des états comparatifs en date du 30 septembre 2020

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt par le trésorier des états comparatifs en

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 novembre 2020

date du 30 septembre 2020, tel qu'en fait foi le document déposé en annexe et faisant partie intégrante des présentes comme si reproduit au long, le tout conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

CA20 11 216

7.3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 10 565 000 \$ qui sera réalisé le 7 décembre 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 565 000 \$ qui sera réalisé le 7 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Description	Pour un montant de
(2002)-33	Exécution de travaux pour la construction de la bibliothèque principale et d'un parc écologique y adjoignant	1 060 700 \$
(2003)-23	Travaux relatifs à la réfection des postes de pompage d'eaux usées du secteur Saint-Jovite	8 500 \$
(2003)-51	Réalisation de 104 logements communautaires dans le cadre du programme « AccèsLogis » de la Société d'habitation du Québec	490 000 \$
(2003)-60	Travaux relatifs à l'amélioration et à l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées du secteur Saint-Jovite	106 300 \$
(2009)-112	Travaux pour l'amélioration et l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau du secteur Village	2 310 800 \$
(2009)-115	Installation de nouveaux lampadaires sur le chemin des Cerfs	41 700 \$
(2014)-138	Aménagement d'un complexe aquatique (subvention)	1 078 600 \$
(2014)-138	Aménagement d'un complexe aquatique	1 138 400 \$
(2015)-146	Aménagement de l'espace public	2 130 000 \$
(2019)-167	Réalisation de travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage de chemins municipaux	1 250 000 \$
(2019)-172	Réalisation de travaux admissibles dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 afin de financer la subvention du MAMH	650 000 \$
(2019)-175	Réfection du barrage du Lac Bobby	300 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes*

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 novembre 2020

et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros (2009)-112, (2015)-146, (2019)-167, (2019)-172 et (2019)-175, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} paragraphe du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 juin et le 7 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE MONT-TREMBLANT
470, RUE CHARBONNEAU
MONT-TREMBLANT, QC
J8E 3H4

8. que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Mont-Tremblant, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros (2009)-112, (2015)-146, (2019)-167, (2019)-172 et (2019)-175 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Danny Stewart.

CA20 11 217

7.4. Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires - mandat à l'Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Mont-Tremblant peut conclure une entente avec l'Union des

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 novembre 2020

municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Mont-Tremblant joigne par les présentes le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

DE désigner l'UMQ à titre de mandataire, laquelle est notamment autorisée à procéder à la demande commune de soumissions publiques au nom du regroupement;

DE confirmer le choix de la Ville de Mont-Tremblant de ne pas participer à l'achat d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21);

D'autoriser le maire et le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 11 218

7.5. Assurance accidents - contrat

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 12 de l'entente collective de travail avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant, les pompiers doivent bénéficier d'une assurance indemnité pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant tient également à assurer les élus pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT que l'assurance accidents ne fait pas partie des assurances de dommages de la Mutuelle des municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder le contrat d'assurance accidents à BFL Canada inc. pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} décembre 2021 au coût de 2 600 \$, taxes en sus, plus des frais administratifs de 25 \$ (postes budgétaires 02-xxx-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA20 11 219

9.1. Déneigement d'infrastructures et d'édifices municipaux - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé en 2019 à un appel d'offres public pour le déneigement des entrées piétonnières de ses

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 novembre 2020

différents édifices municipaux et infrastructures avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du document d'appel d'offres et de la résolution CA19 11 298 la Ville peut exercer à chacune des années stipulées son option de renouvellement et doit alors signifier son intention;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-xxx-xx-495, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de renouveler le contrat de 9019-0786 Québec inc. (Levert Paysage), au montant de 36 069 \$, taxes en sus, pour le déneigement d'infrastructures et d'édifices municipaux pour la période 2020-2021, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2019-40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 11 220

9.2. Déneigement des voies de service de la route 117 - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé en 2018 à un appel d'offres public pour le déneigement des voies de service de la route 117 entre le chemin de Brébeuf et le chemin des Hauteurs avec option de renouvellement pour deux périodes additionnelles, soit pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à l'entreprise Excavation Miller (2014) par la résolution CA18 09 230 et que la Ville doit signaler son intention de renouvellement qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres TP-2018-32;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-330-00-521, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de renouveler le contrat de 9262-9310 Québec inc., faisant affaires sous le nom Excavation Miller (2014), au montant de 51 840 \$, taxes en sus, pour le déneigement et le déglacage des voies de service de la route 117 pour la saison 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS (aucun sujet)

12. POLICE (aucun sujet)

13. INCENDIE (aucun sujet)

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CA20 11 221

14.1. Office du tourisme Région Mont-Tremblant - nominations

CONSIDÉRANT que messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et François Marcoux ainsi que le directeur stratégique du développement durable du territoire ont été nommés à titre de représentants de la Ville sur le conseil d'administration de l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc.;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

9 novembre 2020

CONSIDÉRANT que la Ville a autorisé par la résolution CA20 06 124 de réduire à 2 représentants, sa représentativité sur le conseil d'administration de cet organisme;

IL EST PRÉPOSÉ ET RÉSOLU de nommer monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille et le directeur stratégique du développement du territoire à titre de représentants de la Ville sur le conseil d'administration de l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RAPPORT (aucun sujet)

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront mis sur le site Internet de la Ville.

CA20 11 222

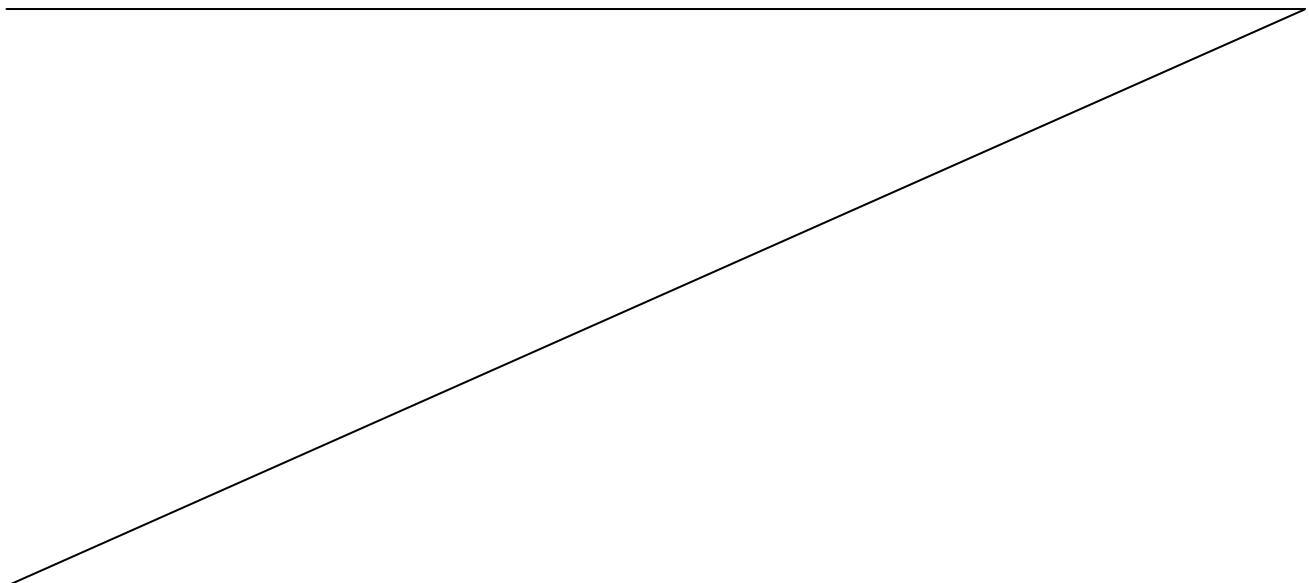
20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Assistante-greffière



Initiales	
Maire	Greffé